Numéro 4 – Novembre 2006

AQUI' brie la lettre

L'association de l'aquifère des calcaires de Champigny en Brie

La subdivision de Nangis relève le défi du «Zéro phyto»

Quatre-vingt dix litres en 2004, soixante litres en 2005, zéro litre en 2006. Mission accomplie : la subdivision de Nangis a supprimé l'usage de désherbants en seulement deux ans ! Pour arriver à un tel résultat, elle a progressivement modifié ses pratiques. D'abord, le traitement chimique des accotements en prestation de service a été remplacé par un entretien mécanique en régie. Désormais, une équipe spécialisée accompagne l'épareuse pour faucher au rotofil les pieds de panneaux et les ouvrages d'art. Ensuite, de nouvelles techniques préventives ont été mises en oeuvre. « le Conseil général de Seine-et-Marne nous a demandé d'installer des plaques anti-herbe en caoutchouc recyclé au pied des nouveaux panneaux, explique Patrick Faule, subdivisionnaire de Nangis. Elles facilitent le passage du rotofil et limitent par la même occasion le développement d'herbe. Ce nouvel aménagement évite aussi le descellement des panneaux provoqué par la mise à nu du sol suite aux traitements chimiques répétés ». Avant la fin de l'année, 200 plaques anti-herbe seront ainsi posées à l'occasion de travaux de réfection de la chaussée.

Véritable laboratoire d'idées, la subdivision de Nangis développe aussi de nouveaux systèmes d'entretien comme la fauche des ilots en terre et graviers, à l'aide d'une simple tondeuse dont la hauteur de coupe est relevée.

« En 2007 nous allons continuer sur notre lancée, souligne Guy Philippe, adjoint d'exploitation chargé de l'entretien routier à la subdivision de Nangis. Nous envisageons de tester le désherbage thermique sur les ilots routiers ». Ces changements de pratiques ont été bien acceptés tant en interne que par les usagers. Il faut dire que l'enjeu est d'autant plus important que la subdivision de Nangis est située sur le bassin versant prioritaire de l'Ancoeur. Comme Nangis, d'autres subdivisions n'utilisent plus de désherbant (Bray-sur-Seine, la Ferté Gaucher). Il est vrai que leurs espaces sont souvent moins contraignants à entretenir qu'à l'ouest du département. Preuve que dans certains cas, l'entretien des dépendances vertes sans produit chimique : c'est possible !

En haut :
Plaques anti-herbe au pied des panneaux : une nouvelle technique préventive.

À gauche :
Guy Philippe et Patrick Faule montrent les plaques anti-herbe devant être installées avant la fin de l'année – Photos AQUI' Brie.

Entretien mécanique des accotements routiers que l'épareuse ne peut pas faucher – Photo DDE 77 / Subdivision de Nangis.

Démonstration de deux procédés de désherbage thermique aux agents chargés de l'entretien des routes

«Les agents chargés de l'entretien des espaces routiers ont, par leur formation initiale, une culture essentiellement axée sur le génie civil, explique Bertrand Duchez du service Environnement de la route de la DIRD. Or aujourd'hui, le paysage et le respect de l'environnement prennent une place de plus en plus importante dans nos métiers. Pour que ce message passe, il faut convaincre. C'est pourquoi, je m'efforce d'organiser des formations les plus pragmatiques possibles avec des démonstrations de matériels. Cette année, j'ai organisé des démonstrations de deux procédés de désherbage thermique en mai et septembre derniers : le désherbage à eau chaude à base de mousse de maïs (système Aquacide) et le désherbage thermique à flamme directe. Ces rencontres sont très instructives, car elles permettent non seulement de découvrir de nouvelles techniques, mais aussi de partager l'expérience de subdivisons qui expérimentent déjà ces techniques alternatives. J'ai invité AQUI' Brie à ces démonstrations pour bénéficier de son expérience acquise auprès des collectivités », conclut Bertrand Duchez.

Ci-dessus :
Désherbeur thermique à eau chaude (système Aquacide)

À gauche :
Examen de la zone traitée – Photos AQUI' Brie

N°ISSN 1778-0594 - Réalisation : AQUI'Brie - imprimerie OFFSET 3000 - novembre 2006 - imprimé sur papier recyclé

édit'eau

TOUS MOUILLÉS !

Le 27 septembre dernier, le Conseil général de Seine-et-Marne, l'Agence de l'Eau, la Région, le Préfet de Seine-et-Marne, la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne et l'Union des Maires de Seine-et-Marne, signaient le plan départemental de l'eau. Dans le cadre de son volet préventif en zone non agricole, un des objectifs du plan est de supprimer, autant que possible, l'usage des pesticides. Cet engagement s'adresse en premier lieu aux collectivités, mais aussi aux services du Département qui entretiennent et exploitent les infrastructures routières. Dès janvier 2007, une nouvelle organisation de la gestion des routes se met en place, conformément à l'acte 2 de la décentralisation. Une Direction Principale des Routes sera créée. Elle devra proposer une politique de gestion et d'entretien des routes cohérente avec les objectifs du plan départemental de l'eau.

Jean Dey,
Président d'AQUI' Brie

Photo DDE 77 / Subdivision de Nangis

Quel bilan de la réduction phytos engagée auprès de la DDE de Seine-et-Marne depuis 2002 ?

Lancée par AQUI' Brie auprès de la DDE en 2002, l'action de prévention de la pollution de la nappe des calcaires de Champigny par les phytosanitaires a été ralentie pour cause de décentralisation.
Aujourd'hui, alors que la gestion de 350 kms de routes nationales est confiée au département de Seine-et-Marne (en plus des 4000 kms de routes départementales existantes), qu'en est-il de cette dynamique ? La démarche de réduction des phytos engagée par les gestionnaires d'infrastructures routières va-t-elle perdurer ? Si oui, sous quelle forme ? Au delà de la restructuration des services de l'Etat et du Conseil général de Seine-et-Marne, les pratiques d'entretien des routes ont-elles commencé à évoluer ?

66, rue de Belle Ombre - 77000 MELUN - Contact : Vincent Faye - 01 64 14 56 11 - 01 64 14 50 78 - vincent.faye@cg77.fr

Les missions d'AQUI' Brie sont essentiellement assurées grâce au concours de ses partenaires financiers : l'Etat, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la région Ile de France, les départements de Seine et Marne et de l'Essonne

Entretien des routes et abords routiers : des contraintes particulières et des critiques

Maintenir un niveau de qualité de la route et de ses équipements afin d'assurer aux usagers des conditions de circulation et de confort définis : telle est la vocation première de l'entretien de la route. Mais au delà de la sécurité routière, la politique d'entretien des infrastructures routières doit aussi prendre en compte des contraintes spécifiques telles que :

- la sécurité des agents chargés de l'entretien,
- le risque d'incendie en période de canicule.

Et faire face à des critiques sur :

- l'acception d'herbe spontanée à l'entrée de certaines agglomérations,
- la planification des fauches des talus situés en bordure de champs avec le risque de dissémination des graines de plantes indésirables dans les cultures alentour, comme le chardon par exemple.

L'entretien des routes : une source de pollution de l'eau par les pesticides

Ilots enherbés ou minéralisés, bordures de caniveaux, exutoires de drains, fossés, pieds d'arbres et de panneaux de signalisation routière, regards, terre-pleins, accotements avec ou sans glissière, ponts, passerelles, autres petits ouvrages d'arts, etc. Les surfaces à entretenir (ou « dépendances vertes ») par les gestionnaires d'infrastructures routières sont à la fois nombreuses et variées. L'entretien de la route au sens large répond non seulement à un objectif de sécurité pour les usagers, mais aussi à des critères purement esthétiques. La majeure partie du linéaire routier est entretenue mécaniquement (fauche, faucardage, tonte). En revanche, les bordures de caniveaux, les glissières, les ilots, les pieds d'arbres et de panneaux sont fréquemment traités. Or, les désherbants employés à cet effet représentent **une source de pollution non négligeable** pour l'eau. En effet, la plupart des zones traitées en milieu routier sont imperméables et inertes. Elles ne retiennent ni ne dégradent les produits phytosanitaires. Par conséquent, ces derniers risquent d'être entraînés dès les premières pluies vers les eaux superficielles qui, pour certaines d'entre elles, alimentent directement la nappe des calcaires de Champigny. C'est pourquoi, limiter – voire supprimer – l'utilisation de désherbants pour l'entretien de l'espace routier participe à la reconquête de la qualité de la nappe du Champigny.

La démarche : du diagnostic des pratiques au plan d'actions

L'action de réduction des phytosanitaires utilisés pour l'entretien des routes et abords routiers débute en 2002. Tout d'abord, AQUI' Brie réalise des diagnostics auprès de cinq subdivisions de la DDE 77 (1). Objectif : mieux connaître les pratiques d'entretien des dépendances vertes et notamment savoir comment sont utilisés les désherbants.
Cet état des lieux initial débouche sur la proposition d'un plan d'actions visant à réduire l'utilisation des désherbants. Des formations pour les agents, des démonstrations de matériels de fauchage et de techniques alternatives, des préconisations d'entretien privilégiant au maximum la fauche et le recours aux techniques alternatives par type de dépendances vertes sont proposées. Ce plan d'actions est présenté fin 2003 à la DDE 77 et au Conseil général de Seine-et-Marne qui **acceptent le principe d'une réduction des désherbants**. Mais à partir de 2004, l'acte 2 de la décentralisation (transfert d'une partie du réseau des routes nationales au Conseil général) suspend la mise en oeuvre du plan proposé au niveau de l'ensemble du département. Cependant, quelques subdivisions de la DDE 77 reprennent certaines préconisations du plan d'actions.

(1) Direction Départementale de l'Equipement de Seine-et-Marne.

Des améliorations de pratiques possibles

Les accotements routiers sont essentiellement enherbés, surtout à l'est du département. Les diagnostics réalisés en 2002 montrent que le linéaire routier est majoritairement fauché. Autre point positif, les fossés ne sont jamais traités. Toutefois, des marges de progrès sont encore possibles. En particulier, certaines pratiques d'entretien peuvent être améliorées sur les surfaces à risque vis-à-vis de l'eau comme les bordures de caniveaux, les glissières, les ilots, les pieds d'arbres et de panneaux.

De même que bien souvent, les bonnes pratiques phytosanitaires ne sont pas respectées lors des traitements. En effet, les cinq subdivisions diagnostiquées n'utilisent environ que 500 litres de désherbant par an pour entretenir les abords routiers. Mais localement, la dose appliquée représente en moyenne 3 fois la dose homologuée ! C'est pourquoi, une formation spécifique pour les agents permettrait d'améliorer les pratiques d'entretien, comme le montre le bilan de l'action similaire engagée auprès des collectivités en 2003.

• 2138 kilomètres : linéaire routier entretenu par la DDE 77 sur le territoire de compétence d'AQUI' Brie (routes nationales et départementales confondues).

• 20 hectares : surface entretenue chimiquement en 2001 sur le territoire des cinq subdivisions diagnostiquées et couvrant partiellement le territoire de compétence d'AQUI' Brie.

Patrimoine arboré du Conseil général de Seine-et-Marne : des cahiers des charges exigeants pour réduire l'usage des phytos

L'entretien des arbres et des espaces verts routiers (EVR) du domaine départemental est sous-traité à des entreprises spécialisées. Ainsi, c'est au travers d'exigeants cahiers des charges que le Conseil général de Seine-et-Marne s'engage à limiter l'usage des produits phytosanitaires. Bertrand Duchez du service Environnement de la route à la DIRD (1) retrace les grandes lignes des contraintes imposées aux entreprises et à la DDE 77 :

« Pour toute nouvelle plantation de végétaux, nous interdisons l'usage d'herbicide. Les pieds d'arbres et arbustes sont désherbés manuellement et recouverts d'une bâche protectrice ou fauchés à l'aide d'un rotofil.
Pour l'entretien des arbres existants, les produits phytosanitaires doivent être utilisés en respectant à la lettre les bonnes pratiques. Leur utilisation doit rester exceptionnelle et être toujours justifiée au maître d'ouvrage.
Nous privilégions les techniques préventives, comme le paillage à base de broyat de bois issus de la coupe des végétaux et la couverture du sol avec des bâches plastiques. Nous remplaçons progressivement les bâches en polypropylène par des bâches en polyane, moins nocives et photodégradables.
Pour limiter au maximum le recours aux herbicides, nous améliorons les pratiques d'entretien. Par exemple, nous utilisons du compost 100 % végétal et organique pour amender les sols. De même que pour les nouvelles plantations, nous n'utilisons que des végétaux très jeunes. De cette façon, nous limitons l'arrosage tout en obtenant des arbres plus résistants aux maladies (...) »

Alignement d'arbres le long de la D 408
Photo AQUI' Brie.

(1) Direction des Infrastructures Routières Départementales du Conseil général de Seine-et-Marne.

« La nouvelle organisation permettra une meilleure cohérence et un meilleur suivi des pratiques d'entretien de la route ».

Ancien responsable à la DDE de Seine-et-Marne, Claude Lashermes prendra ses fonctions au sein du Conseil général le 1er janvier prochain. Nommé directeur de la Maintenance et de l'Exploitation, il sera chargé de mettre en œuvre la politique départementale d'entretien et de gestion des routes.

Photo AQUI' Brie

Avec la décentralisation, le Conseil général de Seine-et-Marne réaffirme sa volonté d'approcher le « zéro phyto »

Lors de la présentation du plan d'actions d'AQUI' Brie fin 2003, le Conseil général acceptait le principe d'une réduction phytos pour entretenir les infrastructures relevant de sa compétence. Ainsi, des outils ont été développés pour limiter au maximum les traitements chimiques au niveau des arbres et des Espaces Verts Routiers (lire ci-dessus). Avec la décentralisation, l'engagement du Conseil général se traduira aussi au niveau de l'exploitation courante des routes, grâce notamment à une nouvelle organisation. En effet dès le 1er janvier 2007, environ 400 agents de la DDE rejoignent les services du Conseil général de Seine-et-Marne pour gérer les routes départementales, auxquelles s'ajoutent 350 kms de routes nationales.

Au sein de la Direction Principale des Routes (DPR), la Direction de la Maîtrise d'Ouvrage (DMO) sera chargée de proposer la politique de gestion et d'entretien des routes, que la Direction de la Maintenance et de l'Exploitation (DME) mettra en œuvre. « Avec l'intégration du personnel DDE, explique le futur responsable de la DME, Claude Lashermes, le Département disposera de sa propre équipe pour gérer et entretenir les routes. Nous pourrons ainsi intervenir plus facilement sur les pratiques d'entretien des routes et notamment sur l'utilisation des produits phytosanitaires ». Parallèlement, des améliorations de pratiques seront apportées dans le cadre de la nouvelle politique d'entretien des routes. « Pour cela, nous tirerons les enseignements de l'expérience de certaines subdivisions, explique Philippe Moussière du service environnement de la route. Pour l'heure, plusieurs pistes sont étudiées. Parmi-elles : centraliser l'achat de produits pour mieux suivre leur utilisation ». Mais auparavant, la DMO et la DME souhaitent dresser un inventaire exhaustif des pratiques afin d'avoir une vision globale, et les analyser selon différents critères (objectifs d'entretien, temps passé, coût, etc). Pour cela, un large travail de concertation est prévu pour le premier semestre 2007. D'abord mené en interne, il associera par la suite de nombreux acteurs extérieurs, dont AQUI' Brie. Objectif : faire évoluer la démarche, afin d'approcher le plus possible le « zéro phyto ».